

DEC211604DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Sophie Koutouzov pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8253 intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8253, intitulée « Institut Necker Enfants Malades - Centre de Recherche » (INEM), dont la directrice est Madame Fabiola Terzi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sophie Koutouzov, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Koutouzov, délégation est donnée à Madame Josiane Sage-Preat, ingénieure d'études hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Koutouzov et de Madame Josiane Sage-Preat, délégation est donnée à Madame Léa Didace, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Koutouzov, de Madame Josiane Sage-Preat et de Madame Léa Didace, délégation est donnée à Madame Amal Zardoune, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2021

La directrice d'unité
Fabiola Terzi

